

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 26 mars 2002 à 20 h 2, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

**Commissaires :**

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Suzanne Gagnon, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Normand Héroux, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Chamberland.

**Commissaires  
représentant  
les parents :**

- du primaire : Monsieur François Vaillancourt
- du secondaire : Madame Sylvie Picard

**Sont également  
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général  
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général  
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint  
Madame Huguette Richard, directrice générale adjointe  
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe

Absences

Mesdames Louise Emery, Marie-Claire Giguère, Fernande LeBlanc-Sénéchal  
Messieurs Robert Filteau, Jean-Claude Rousseau

Ouverture de la  
séance

Monsieur Michel Chamberland déclare la séance ouverte. Il est 20 h 2.

**89-CC-2001-2002**  
Adoption de  
l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lucie Désilets que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

5.1 Dépôt du rapport annuel 2000-2001

**Adoptée unanimement**

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2002
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
  - 5.1 Dépôt du rapport annuel 2000-2001
6. Affaires du Secrétariat général :
  - 6.1 Entente de partenariat entre la Commission scolaire Marie-Victorin et le Centre de réadaptation Le Bouclier

7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

**90-CC-2001-2002**  
Adoption du  
procès-verbal du  
26 février 2002

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Suzanne Gagnon que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2002 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

**Adoptée unanimement**

Dépôt

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général dépose le « Rapport annuel 2000-2001 » de la Commission scolaire Marie-Victorin pour information.

**91-CC-2001-2002**  
Entente de partenariat  
entre la CSMV et  
le Centre de  
réadaptation  
Le Bouclier

**CONSIDÉRANT** que l'école Jacques-Ouellette et le Centre de réadaptation Le Bouclier entretiennent déjà des activités de collaboration pour le développement du matériel et de services à assurer aux handicapés visuels;

**CONSIDÉRANT** que ces activités et ces pratiques ont avantage à être officialisées sous forme d'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ginette Lechasseur :

**QUE** le projet « Entente de partenariat » entre la Commission scolaire Marie-Victorin et le Centre de réadaptation Le Bouclier soit accepté;

**QUE** la direction de l'école Jacques-Ouellette assure la gestion courante de cette entente auprès du Centre de réadaptation Le Bouclier;

**QUE** le directeur général de la Commission scolaire Marie-Victorin soit autorisé à signer cette entente de partenariat, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée unanimement**

**92-CC-2001-2002**  
Clôture de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Francine Chabot que la séance soit close.

**Adoptée unanimement**

Il est précisément 20 h 22 lorsque les délibérations prennent fin.

